DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260601-D_2026_057-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juin à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 26 mai 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, M PERAN Emmanuel, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER Alain, Mme SENAMAUD Corinne, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine, M AGOYER Rodolphe, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique (absente à la délibération 2026-043), M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés : M FAYE Christian donne pouvoir à Mme DUVAL,
Mme LEBRETON Nadine donne pouvoir à M PÉRAN,
M MAUDET-CARRION Richard donne pouvoir à Mme GUILBERT,
Mme JOUAULT Claire donne pouvoir à M DONVAL,
Mme SANCEAU Fanja donne pouvoir à Mme QUENACH DE QUIVILLIC

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : M Péran

***

Délibération 2026-057 – Enfance-Jeunesse – Tarifs restaurant adulte 2026-2027

Mme GUILBERT indique que la restauration scolaire est également ouverte aux adultes de la collectivité. Jusqu'alors un seul tarif était mentionné au sein des tarifs municipaux. Il convient de mettre à jour cette ligne tarifaire afin de permettre aux agents de bénéficier d'un repas complet, équilibré, avec les avantages liés à leur situation d'agent.
VU l'avis unanime de la Commission Enfance-jeunesse du 18 mai 2026,
CONSIDERANT l'exposé de Mme GUILBERT, adjointe.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **FIXER** comme suit les tarifs des repas adultes du Restaurant scolaire, pour et à compter du 1er septembre 2026 :

Catégorie	Montant repas facturé
Agents de la collectivité avec nécessité de service effectif ou sur temps de travail (ex. animateur en encadrement d'enfants, personnel de restauration sur temps de travail …)	**Avantage nature**
Agents de la collectivité sans nécessité de service effectif	**1.75 €** (6.00€ - 4.25€ part ticket restaurant de la collectivité)
Formateurs, intervenants, personnels extérieurs, enseignants …	**6.00 €**
Stagiaire de la commune rémunéré (Stage pro, apprentis…)	**1.75 €**
Stagiaire de la commune non rémunéré	**Gratuit**

. **AUTORISER** Madame la Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le Secrétaire de séance — **La Maire**
M Emmanuel PERAN — **Mme Anne-Laure DUVAL**